

DEC152102DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu les projets de contrats de site de l'Université Paris-Est et l'Université Paris-Seine pour la période 2015-2019 et le projet de contrat de site de la Communauté d'Universités et d'Etablissements Hautes études Sorbonne arts et métiers pour la période 2014-2018 ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les contrats de site des Universités Paris-Est et Paris-Seine pour la période 2015-2019 ainsi que le contrat de site de la Communauté d'Universités et d'Etablissements Hautes études Sorbonne arts et métiers pour la période 2014-2018.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 octobre 2015

Alain Fuchs